



**ELECTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE
FORMULAIRE POUR LES LISTES DE CANDIDAT-ES DU CORPS
PROFESSORAL**

A déposer ou renvoyer jusqu'au vendredi 21 mars 2025 à 12h00 ultime délai

**Au secrétariat des élections, à l'attention de Sandra Lanz,
Rectorat, bureau 247, 2^{ème} étage, Uni Dufour,
Rue Général Dufour 24, 1211 Genève 4.
elections-unige@unige.ch**

QUI EST ELIGIBLE ?

L'ensemble de l'électorat dont les noms figurent sur les rôles électoraux, à l'exception des suppléant-es et des membres du corps professoral qui exercent leurs fonctions à un taux inférieur à 25% d'un temps plein.
Pour la Faculté de médecine, les membres du corps professoral qui exercent simultanément des fonctions hospitalières au sein des Hôpitaux universitaires de Genève sont éligibles pour autant qu'ils exercent leurs fonctions à l'université à un taux égal ou supérieur à 30% d'un temps plein.
Enfin, le recteur, les vice-recteurs/trices, les membres des décanats et les représentant-es du corps professoral à l'Assemblée de l'Université pour les sièges attribués aux unités principales d'enseignement et de recherche (Statut, art. 48, al. 2) ne sont pas éligibles.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT-E ?

Les candidatures portées sur cette liste doivent appartenir au même collège électoral. Aucun nom de candidat-e ne doit figurer plus d'une fois sur une liste ou sur plusieurs listes. Les listes de candidatures doivent porter la signature de chaque candidat-e.

PARRAINAGE:

Chaque liste doit être parrainée par trois électeurs/trices non candidat-es appartenant au même collège électoral que le-s candidatures présentes sur la liste. Chaque page doit être paraphée avec les initiales de chaque parrain/marraine. Un-e électeur/trice ne peut en principe parrainer plus d'un formulaire de candidatures.

PARRAINS/MARRAINES :

1. Nom : Prénom : Signature :
Tél. E-mail :
2. Nom : Prénom : Signature :
Tél. E-mail :
3. Nom : Prénom : Signature :
Tél. E-mail :

Cadre réservé au bureau électoral

Liste reçue le : à h. Visa

ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE CORPS PROFESSORAL

Nom de la liste:

Ecrire en caractère d'imprimerie

	Nom et Prénom	UPER ou UER	Fonction	E-Mail (@unige.ch)	Date de naissance	Signature
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

11.						
12.						
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						
19.						
20.						
21.						
22.						

La liste ne peut pas comporter plus de candidat-es que le double du nombre de sièges à pourvoir, soit 22 candidat-es (11 sièges) pour le corps professoral et doit comporter:

- au minimum 4 UPER/UER différentes représentées,
- au maximum 3 personnes d'une même UPER ou d'une même UER pour les listes comportant 12 candidatures ou moins,
- au maximum 4 personnes d'une même UPER ou d'une même UER pour les listes comportant plus de 12 candidatures.

En cas d'élections tacites, l'ordre d'apparition des candidat-es sur la liste fait foi. Ainsi, les 11 premiers/ères candidat-es de la liste seront élu-es, alors que les suivant-es seront considéré-es comme «viennent-ensuite».